

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, le Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Monsieur Marc Lalonde, et le Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, Monsieur Robert Andras, sont heureux de faire part des préparatifs amorcés par le Canada en vue d'assurer sa participation entière à l'Année mondiale de la population des Nations Unies en 1974. Le Congrès mondial de la population qui se tiendra du 19 au 30 août sous l'égide des Nations Unies à Bucarest, en Roumanie, constitue le fait saillant de la présente année. A ce jour, le gouvernement du Canada a rédigé et présenté une réponse à la "Deuxième enquête des Nations Unies auprès des gouvernements sur l'accroissement de la population et le développement". Cette "déclaration nationale", déposée à la Chambre des communes le 17 octobre 1973, est un exposé concret de l'état actuel des politiques et des programmes canadiens en matière de population.

Dans le cadre des préparatifs en vue du Congrès de Bucarest, on a demandé à l'Institut canadien des affaires internationales de tenir, de concert avec la Fédération pour la planification familiale du Canada et le Comité canadien inter-églises sur la population, une série de réunions publiques régionales partout au Canada. De telles réunions auront lieu à Moncton, Québec, Toronto, Saskatoon, Vancouver et Yellowknife au cours des prochains mois. Les organisateurs de ces réunions en préciseront bientôt les dates.

Cette série de réunions a pour but de recueillir l'opinion des Canadiens et des organisations intéressés à l'égard des questions de l'ordre du jour dont les Nations Unies ont convenu pour le Congrès de Bucarest, à savoir:

- 1) Les tendances démographiques récentes et perspectives d'avenir;
- 2) Les rapports entre l'évolution démographique et le développement économique et social;
- 3) Les rapports entre la population, les ressources et l'environnement;
- 4) La population, la famille et le bien-être de l'homme;
- 5) Le Plan d'action mondial de la population.